

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du partenariat avec les
territoires et de la décentralisation

Direction des mobilités routières

**Décision du 18 novembre 2024 modifiant la décision du 2 octobre 2024
fixant la liste des correcteurs pour les examens permettant l'obtention de la capacité
professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de
personnes, de marchandises et de commissionnaire de transport**

NOR : PTDT2430719S

(Texte non paru au journal officiel)

Par décision de la directrice de la direction des mobilités routières en date du 18 novembre 2024, ajoute à la liste des correcteurs et correctrices fixée par la décision du 2 octobre 2024 fixant la liste des correcteurs pour les examens permettant l'obtention de la capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes, de marchandises et de commissionnaire de transport

Mme Fanny HARLE (DREAL Centre Val de Loire)